

Après un an de crise, le télétravail montre ses limites

Les obligations des entreprises liées au télétravail sont assouplies, ce mercredi 9 juin. Quel bilan tirer de ces 18 mois qui ont profondément changé l'organisation du travail ?

Temps de lecture : minute

9 juin 2021

Combien de Français ont (vraiment) télétravaillé pendant la crise ?

Dès le premier confinement, décidé en urgence mi-mars 2020, le télétravail s'est imposé comme une solution - pour celles et ceux qui le pouvaient - afin de préserver l'activité des entreprises. En témoignent les chiffres présentés par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), affiliée au Ministère du Travail : en mars et en avril 2020, près d'un quart des salarié·e·s étaient en télétravail ou travaillaient à distance (respectivement 25,3% puis 24,9%). Si l'on décompte les salarié·e·s en congés, leur part bondissait même alors à 27,7%. On constate ensuite un premier recul au mois de juin 2020 - premier mois "plein" d'activité après le premier confinement - puis un second en juillet-août où la part des salarié·e·s en congés bondit. À la fin de l'été 2020, moins d'un·e salarié·e sur dix (9,9%) était alors en télétravail (13,4% hors congés). Une nouvelle hausse a eu lieu dès le mois de septembre, avec une stabilisation à partir janvier 2021 au-delà des 20% de télétravailleurs et télétravailleuses. En avril - dernier mois pour lequel les données sont disponibles - 22,2% des salarié·e·s étaient encore en télétravail (24,6% hors congés), un taux proche du niveau de mars 2020.

Il est intéressant de noter que l'évolution du pourcentage de salarié·e·s en télétravail suit celle des salarié·e·s en chômage partiel. Au contraire, lorsque le taux de salarié·e·s en chômage partiel décroît, celui des salarié·e·s travaillant "sur site" augmente. Le télétravail n'a donc pas totalement agi comme une alternative au chômage partiel : les parents sans possibilité de faire garder leurs enfants lors de la fermeture des écoles ou les salarié·e·s des entreprises fermées en raison des restrictions administratives ne pouvant pas basculer en télétravail. La stabilisation de la part des télétravailleur·se·s ces derniers mois démontre néanmoins que salarié·e·s comme entreprises ont su s'adapter à cette nouvelle habitude de travail à distance.

Quel impact cela a-t-il eu sur l'économie ?

Une étude réalisée par l'institut Sapiens estime que "*le recours au télétravail a permis de sauvegarder entre 216 et 230 milliards d'euros de PIB en 2020 (167 et 173 milliards d'euros de PIB lors du premier confinement, et entre 49 et 57 milliards d'euros lors du second confinement)*" , soit entre 10,1% et 10,7% du PIB français qui s'est élevé l'année dernière à 2130 milliards d'euros.

Le rapport loue les vertus du télétravail, notamment en matière de productivité, s'appuyant notamment sur une étude menée en 2016 pour l'entreprise Kronos ; celle-ci estimait alors que la productivité des salarié·e·s en télétravail augmentait de 22%



À lire aussi

Pourquoi travaille-t-on plus et mieux en télétravail ?

Un chiffre balayé par Pierre Pora, responsable des études sur les revenus des professionnels de santé à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et chercheur affilié au Centre de recherche en économie et statistique (Crest), interrogé en mars par nos confrères de l'Usine Nouvelle : *"les travaux antérieurs à la crise concernaient avant tout des expériences de télétravail partiel, dans une toute autre mesure que le télétravail massif connu à compter de mars 2020"* , souligne-t-il. Au contraire, de nouvelles études encore en cours indiquent *"qu'à grande échelle, on trouve davantage de travailleurs évoquant des difficultés de productivité en cas de télétravail massif"* . *"On apprend également que ces salariés qui éprouvent des difficultés à maintenir leur productivité sont ceux qui montrent le plus de signes de souffrances dues à cette situation"* , précise le chercheur. Si le télétravail partiel peut se montrer bénéfique sur la productivité des salarié·e·s comme des entreprises, il est donc encore un peu tôt pour ériger le télétravail total comme une solution miracle pour l'économie.

Et maintenant ?

Ce 9 juin, le gouvernement assouplit les règles de recours au télétravail. Jusqu'alors, la règle était de pratiquer le télétravail pour toutes les activités qui le permettaient. Dès ce mercredi, les salarié·e·s ne sont plus obligé·e·s de rester en télétravail toute la semaine mais "*les entreprises devront déterminer, à l'issue d'échanges entre la direction et les représentants des salariés, un nombre minimum de jours de télétravail pour chaque employé*" , notamment afin d'éviter une trop grande affluence dans les bureaux tout en diminuant le risque d'isolement.

Aux entreprises et tout particulièrement aux responsables des ressources humaines désormais de déterminer le meilleur rythme pour garantir le bien-être et la productivité de leurs équipes. Un défi tant certaines personnes ont pris goût au télétravail. L'occasion aussi de faire un véritable bilan de cette période inédite, sans occulter les inconvénients de ce qui est présenté aujourd'hui, notamment dans le milieu de la Tech, comme une nouvelle norme.

Article écrit par Geraldine Russell